Cinquante-neuvième session ordinaire – Bkerké, 9 – 13 novembre 2026

Communiqué final

« Vers une Église renouvelée en temps de crise »

Bkerké, le 13 novembre 2026

Introduction

1. L'Assemblée des Patriarches et des Évêques Catholiques au Liban a tenu sa cinquante-neuvième session ordinaire du 9 au 13 novembre 2026, au siège patriarcal maronite de Bkerké, sous la présidence de Sa Béatitude et Éminence le Patriarche Cardinal Mar Béchara Boutros Raï, avec la participation de Leurs Béatitudes les Patriarches : Mar Ignace Youssef III Younan, Patriarche syriaque d'Antioche ; Mar Youssef Absi, Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient des Grecs-Melkites catholiques ; et Mar Raphaël Bedros XXI, Catholicos-Patriarche de la Maison de Cilicie des Arméniens catholiques ; ainsi que de Leurs Excellences les Évêques, et des Supérieurs et Supérieures généraux et provinciaux des ordres religieux. Le Nonce apostolique au Liban, Son Excellence Mgr Paolo Borgia, a pris part à la séance d'ouverture, transmettant les salutations et la bénédiction de Sa Sainteté le Pape Léon XIV ainsi que son affection pour l'Église et le peuple libanais.

2. Sa Béatitude et Éminence le Président de l'Assemblée a ouvert la session par la prière. Il a ensuite prononcé une allocution présentant le thème général de la session, intitulé : « Vers une Église renouvelée en temps de crise ».

Les membres de l'Assemblée ont ensuite adressé un message à Sa Sainteté le Pape Léon XIV, rappelant avec gratitude la visite historique qu'il a effectuée au Liban du 30 novembre au 2 décembre 2025, et le message de paix, d'espérance et d'encouragement qu'elle a apporté aux Libanais, et affirmant la nécessité d'en préserver les fruits spirituels et nationaux et de les traduire en initiatives concrètes.

3. Partant du thème de la session, les Pères ont médité sur la mission de l'Église à la lumière des trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité, s'inspirant de la parole de l'Apôtre Paul : « Maintenant donc ces trois choses demeurent : la foi, l'espérance, la charité ; mais la plus grande de ces choses, c'est la charité » (1 Corinthiens 13, 13).

L'Assemblée a adopté la méthode de la « conversation dans l'Esprit », fondée sur la prière, l'écoute mutuelle et le discernement communautaire, afin de découvrir le renouveau auquel l'Esprit Saint appelle la vie et la mission de l'Église.

À la lumière des méditations, des interventions et des échanges, l'Assemblée déclare les positions et orientations suivantes :

Premièrement : une Église qui témoigne de la foi et renouvelle sa mission

4. L'Assemblée affirme que la foi au Christ ressuscité est le fondement de la vie et de la mission de l'Église, et que le renouveau ecclésial ne se limite pas à la réforme des structures et des institutions, mais commence par le renouveau des cœurs et le retour à l'Évangile, ainsi qu'à une relation vivante avec Dieu qui se traduit par un témoignage authentique dans la vie quotidienne.

L'Assemblée appelle à renforcer la formation chrétienne, biblique et liturgique, à accorder une attention particulière aux familles et aux jeunes, et à développer les méthodes de la catéchèse et de l'action pastorale de manière à répondre aux mutations culturelles, sociales et technologiques et à aider les nouvelles générations à découvrir le sens de la foi et à en vivre les valeurs.

Elle souligne également l'importance du témoignage des fidèles laïcs et de leur rôle dans la transmission de la foi et la participation à la mission de l'Église, ainsi que la nécessité que les paroisses et les institutions ecclésiales soient des communautés vivantes qui accueillent et accompagnent la personne et lui ouvrent des horizons de participation et de service.

Deuxièmement : une Église qui sème l'espérance et bâtit l'avenir

5. Face à l'inquiétude et à la perte de confiance en l'avenir que vivent les Libanais, l'Assemblée affirme que l'espérance chrétienne n'est ni une fuite de la réalité ni une indifférence aux difficultés, mais une force spirituelle qui pousse à la résilience, à l'action et à la prise de responsabilité.

Exprimant sa solidarité avec la souffrance des familles confrontées à la pauvreté, au chômage et à la dégradation des services de base, et partageant les craintes des jeunes face au manque d'opportunités et à la contrainte d'émigrer, l'Assemblée appelle à transformer l'espérance en initiatives concrètes qui promeuvent la dignité humaine et ouvrent des perspectives de vie digne.

Elle insiste également sur la nécessité de soutenir les institutions éducatives, hospitalières et sociales gratuites, et demande au ministère des Finances de verser les contributions financières dues à ces institutions, afin de préserver leur mission et leur rôle au service de tous les citoyens.

Troisièmement : une Église qui témoigne de la charité et sert le bien commun

6. L'Assemblée réaffirme que la charité est l'essence du message chrétien, et qu'elle ne se limite pas à fournir des aides, mais s'incarne dans la défense de la dignité et des droits de la personne humaine, et dans l'engagement pour la justice, la réconciliation et la paix.

Elle appelle à renforcer la coordination entre les institutions ecclésiales, sociales et humanitaires et à développer des mécanismes de coopération entre elles, de manière à garantir une bonne utilisation des ressources, la transparence de leur gestion et l'acheminement des aides à ceux qui y ont droit, loin de toute discrimination ou de tout favoritisme. Elle souligne que le service de la charité doit passer, autant que possible, de la réponse aux besoins urgents à des projets durables qui permettent à la personne de devenir autonome, préservent sa dignité et l'aident à participer à la construction de sa société.

Dans ce cadre, l'Assemblée salue la mission de Caritas Liban et des autres institutions ecclésiales et humanitaires, locales et internationales, ainsi que les efforts qu'elles déploient, au nom de l'Assemblée des Patriarches et des Évêques Catholiques au Liban, au service des personnes dans le besoin et des victimes des crises et des guerres.

Quatrièmement : la synodalité, chemin de renouveau de l'Église

7. L'Assemblée affirme l'engagement des Églises catholiques au Liban à accompagner la phase de mise en œuvre du chemin synodal dans l'Église universelle, jusqu'à la grande célébration d'octobre 2028 au Vatican.

L'Assemblée invite les diocèses, les ordres religieux, les paroisses et les institutions ecclésiales à renforcer la participation effective de toutes les composantes du Peuple de Dieu, notamment des laïcs, des femmes et des jeunes, et à adopter le dialogue, l'écoute et le discernement dans la planification pastorale et la prise de décision, conformément au droit canonique et aux compétences des autorités concernées.

Dans ce contexte, l'Assemblée a poursuivi sa réflexion sur les moyens d'accompagner le cheminement synodal au niveau national et a créé à cet effet une commission épiscopale spéciale présidée par Mgr Mounir Khairallah, composée de représentants des Églises catholiques au Liban, prêtres, consacrés, consacrées et laïcs. En coordination avec le Secrétariat général et le Comité exécutif, la commission assurera le suivi des étapes du cheminement synodal et facilitera l'échange d'expériences entre les Églises catholiques.

Cinquièmement : le Liban appelé à la paix et au redressement

8. L'Assemblée renouvelle l'engagement de l'Église au service du Liban, patrie de la liberté, de la diversité et du vivre-ensemble, et exprime sa profonde inquiétude face à la persistance des crises politiques, économiques, sociales et sécuritaires et à leurs répercussions sur la vie des citoyens et l'avenir des nouvelles générations. Elle affirme que la construction d'un État juste et fort constitue la voie essentielle pour rétablir la confiance et la stabilité, et que le respect de la Constitution et de l'État de droit, l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption, la protection des deniers publics et la garantie des droits et des libertés sont des conditions indispensables au redressement national.

L'Assemblée insiste sur la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, de protéger ses institutions légitimes et de le tenir à l'écart des conflits de la région. Elle appelle à l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire, à ce que la décision de guerre et de paix relève exclusivement de ses autorités constitutionnelles, et à ce que les armes soient détenues exclusivement par l'Armée libanaise et les forces de sécurité légitimes. Dans ce cadre, l'Assemblée affirme le soutien de l'Église

aux efforts diplomatiques et aux négociations menés par le Gouvernement libanais pour mettre fin à la guerre et consolider la cessation des hostilités, et réclame le retrait des forces israéliennes de tous les territoires libanais occupés ainsi que l'application intégrale de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des autres résolutions internationales pertinentes, de manière à renforcer la sécurité et la stabilité et à empêcher la reprise de la guerre.

Elle appelle les responsables et les forces politiques à faire prévaloir l'intérêt national, à privilégier le dialogue et l'entente plutôt que la confrontation, et à œuvrer sérieusement au règlement des crises et au rétablissement de la confiance entre l'État et les citoyens.

L'Assemblée affirme que la paix véritable ne se construit pas selon la logique de la force et de la domination, mais par la justice, le dialogue et le respect des droits des peuples et de la dignité humaine, et que le Liban est appelé à demeurer un espace de rencontre et d'échange entre les religions et les cultures. C'est pourquoi les membres de l'Assemblée renouvellent leur attachement au vivre-ensemble et aux relations fraternelles entre chrétiens et musulmans, et appellent les responsables religieux, éducatifs et sociaux à coopérer pour diffuser une culture de paix et de citoyenneté, et à rejeter l'extrémisme, la violence et l'exclusion.

Sixièmement : solidarité avec le Sud et les villages frontaliers

9. Les membres de l'Assemblée ont exprimé leur profonde tristesse face à la guerre et aux agressions que subit le Liban et aux destructions et déplacements qu'elles ont provoqués. Ils ont affirmé que l'Église souffre avec toutes les victimes et se tient à leurs côtés sans distinction, solidaire des habitants des villages et localités des cazas de Bint Jbeil, Tyr, Zahrani, Nabatieh, Marjayoun et Hasbaya, ainsi que des habitants de toutes les autres régions du Sud et de la Békaa, chrétiens et musulmans. Ils ont présenté leurs condoléances aux familles des martyrs et souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

Ils ont salué tout particulièrement la résilience des habitants de Debel, Rmeich et Aïn Ebel et leur attachement à leur terre, et ont affirmé que la préservation de la présence chrétienne historique au Sud est une responsabilité nationale partagée, en raison du rôle de cette présence dans la sauvegarde de la diversité du Liban, de son unité et de son message de vivre-ensemble.

Les membres de l'Assemblée ont insisté sur le droit des habitants à demeurer en sécurité sur leur terre, et sur le droit de tous les déplacés, parmi lesquels les habitants de Qaouzah, Alma el-Chaab et Yaroun, à un retour volontaire, sûr et digne dans leurs maisons et leurs villages. Ils ont appelé l'État libanais et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités dans la protection des civils, la garantie de la liberté de circulation, la fourniture des services de base,

notamment les soins de santé et l'éducation, la reconstruction de ce qui a été détruit et l'indemnisation équitable des sinistrés.

Ils ont exprimé leur inquiétude quant aux répercussions sécuritaires, humanitaires et économiques possibles de la fin du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et ont appelé à prendre les mesures nécessaires pour éviter tout vide sécuritaire et garantir la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire.

Septièmement : l'appel des présidents des municipalités des villages frontaliers du Sud

10. Les membres de l'Assemblée se sont arrêtés avec une attention particulière sur l'appel lancé par les présidents des municipalités des cinq villages frontaliers, exposant les souffrances des habitants et leurs revendications légitimes en matière de sécurité, de maintien sur leur terre et de retour digne.

Les membres de l'Assemblée saluent les efforts humanitaires et diplomatiques déployés par le Nonce apostolique au Liban, Son Excellence Mgr Paolo Borgia, ainsi que les initiatives du Saint-Siège et de Sa Sainteté le Pape Léon XIV en faveur des sinistrés, notamment à travers les aides médicales, éducatives et humanitaires.

Ils saluent également les efforts pastoraux et humanitaires de Leurs Excellences Mgr Charbel Abdallah, Mgr Georges Iskandar, Mgr Georges Haddad et Mgr César Essayan, ainsi que de tous les évêques, des Supérieurs et Supérieures généraux et provinciaux, et des prêtres, religieux et religieuses qui sont restés aux côtés des fidèles de leurs paroisses.

L'Assemblée a lancé une initiative de solidarité ecclésiale, avec la contribution des diocèses et des ordres religieux catholiques, afin de répondre aux besoins humanitaires urgents des villages frontaliers du Sud. Elle a également constitué une commission épiscopale spéciale présidée par Mgr Elias Nassar, composée des évêques des diocèses concernés et de représentants des congrégations religieuses féminines et masculines œuvrant au Sud. La commission assurera le suivi de la situation des habitants, la coordination des aides et la mobilisation du soutien, en lien avec l'État libanais, le Saint-Siège, les instances internationales et les organisations humanitaires.

Ils appellent tous les fidèles de l'Église, au Liban et dans la diaspora, à contribuer à cette démarche de solidarité, afin que la communion ecclésiale se traduise en un soutien concret aux habitants, les aidant à demeurer sur leur terre et à reprendre une vie normale.

Huitièmement : affaires ecclésiales, organisationnelles et administratives et activités pastorales à venir

11. Les membres de l'Assemblée ont pris connaissance des rapports du Conseil de présidence, du Comité exécutif, du Secrétariat général, des commissions épiscopales et des organismes relevant de l'Assemblée. Ils ont poursuivi l'étude du projet d'amendement du règlement intérieur visant à clarifier les compétences, à dynamiser le travail des commissions épiscopales et à renforcer leur coordination avec le Secrétariat général, dans un esprit de synodalité.

Ils ont poursuivi l'étude du règlement relatif à la protection des mineurs et des adultes vulnérables, en insistant sur la prévention, la responsabilité et la transparence. Ils ont également examiné la situation de Caritas Liban et souligné l'importance de renforcer la gouvernance et le contrôle institutionnel lors de la deuxième Assemblée générale, tenue à la clôture de la session ordinaire.

Ils ont pris connaissance des préparatifs de la célébration du Dimanche de la Parole de Dieu à Bkerké le 24 janvier 2027, sur le thème « Sois sans crainte, petit troupeau », et du congrès biblique « Le livre du prophète Jérémie : l'espérance au cœur des épreuves », qui se tiendra du 25 au 28 janvier au théâtre de l'église Saint-Élie à Antélias. Ils ont également passé en revue les préparatifs de la participation des jeunes des Églises catholiques au Liban aux Journées mondiales de la jeunesse à Séoul, du 3 au 8 août 2027, en présence de Sa Sainteté le Pape Léon XIV.

Neuvièmement : renouvellement des mandats, élections et nominations

12. Afin de renouveler les responsabilités et d'assurer la continuité du travail au sein des commissions épiscopales et des organismes relevant de l'Assemblée, celle-ci a examiné les mandats arrivés à échéance et les postes vacants, conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Cette démarche a compris le renouvellement des premiers mandats remplissant les conditions canoniques, et l'élection de nouveaux présidents et vice-présidents pour les commissions dont le deuxième et dernier mandat était arrivé à terme. L'Assemblée a également élu deux évêques accompagnateurs et un aumônier général. Les résultats des élections sont les suivants :

أ. Élection de Mgr Élie Béchara Haddad comme président de la Commission des affaires juridiques et des tribunaux ecclésiastiques.

ب. Élection de Mgr Krikor Badichah comme vice-président de la Commission des relations œcuméniques.

ج. Élection de Mgr Machdots Zahterian comme vice-président de la Commission de coopération missionnaire entre les Églises.

د. Élection de Mgr Mathias Charles Mrad comme évêque accompagnateur de la Ligue des Confréries au Liban.

هـ. Élection de Mgr Antoine Aoukar comme évêque accompagnateur du Mouvement apostolique marial.

و. Élection de Sœur Clémence Haddad comme vice-présidente de la Commission de la catéchèse au Liban.

ز. Élection du Père Joseph Kairouz comme aumônier général de la Ligue des Confréries au Liban.

L'Assemblée affirme que ces responsabilités sont, avant tout, un service ecclésial qui requiert un esprit de communion, de coopération et de fidélité à la mission, et exprime sa reconnaissance aux évêques et à tous les responsables dont le mandat a pris fin, les remerciant pour les efforts qu'ils ont déployés au service de l'Église.

Conclusion

13. Au terme de sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée des Patriarches et des Évêques Catholiques au Liban rend grâce à Dieu pour l'esprit de prière, de fraternité et de dialogue qui a accompagné ses travaux, et exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à la préparation et au succès de cette session. Elle adresse également un message d'encouragement aux Libanais qui affrontent les difficultés avec courage et patience, et les

invite à vivre l'espérance, à rester attachés à leur patrie et à œuvrer ensemble pour son avenir.

L'Assemblée confie ses travaux et ses aspirations à la Vierge Marie, Notre-Dame du Liban, implorant son intercession pour l'Église et la patrie, afin que le Liban jouisse de la paix, de la stabilité et de la justice, et retrouve son rôle de patrie de la liberté, de la dignité et du vivre-ensemble.

Que notre Église, en ce temps de crise, soit une Église ferme dans la foi, enracinée dans l'espérance et généreuse dans la charité, qui témoigne du Christ, sert l'homme et construit la paix.

Père Jean Younès, M.L.



Secrétaire général
Assemblée des Patriarches et des Évêques Catholiques au Liban